

## DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS

### FORMULAIRE 3 – CLAUSES MODIFICATRICES

Tous les documents soumis au registraire doivent respecter les articles 2 à 8 du *Règlement sur les sociétés par actions*.

**Vous devez remplir toutes les sections.** Si les informations demandées ne s'appliquent pas dans le contexte ou ne vous concernent pas, inscrivez la mention « S. O. ».

Pour connaître les autres exigences, consultez la *Loi sur les sociétés par actions* et le *Règlement sur les sociétés par actions*.

- Deux exemplaires du formulaire dûment rempli doivent être soumis, accompagnés du paiement des droits de **100 \$**.

**Pour tout formulaire à envoyer au Registre des sociétés, les règles suivantes s'appliquent :**

- Les formulaires originaux dûment signés doivent être acheminés par la poste ou être remis en personne au bureau du Registre des sociétés. Les formulaires envoyés par télécopieur, par courriel ou par tout autre moyen électronique ne seront pas acceptés.

**Autres considérations :**

- Si la collectivité ou la municipalité inscrite aux statuts constitutifs de la société n'est plus la même, un avis de modification du bureau enregistré (formulaire 2) doit accompagner le présent formulaire.
- À moins qu'elle opte pour une dénomination numérique, la société qui effectue un **changement de dénomination sociale** doit présenter une demande de recherche et de réservation de nom, et l'accompagner des droits prescrits de 25 \$. La demande peut être soumise à l'avance ou être jointe au présent formulaire.
- Toute annexe doit être clairement indiquée comme telle et doit indiquer le ou les numéros de section du formulaire auxquels elle se rapporte.

---

**Envoyez le formulaire par la poste ou remettez-le en main propre :**

Registre des sociétés  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
Immeuble Stuart M. Hodgson, rez-de-chaussée  
5009, 49<sup>e</sup> Rue, C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9

Téléphone : 867-767-9304  
Courriel : [corporateregistries@gov.nt.ca](mailto:corporateregistries@gov.nt.ca)

Heures d'ouverture : De 9 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/societes-des-tno/>